

différents peuvent être mis en place. En raison de la concurrence qui s'exerce dans la quête du succès, les réseaux sont vraisemblablement appelés à être efficaces et durables et à coopérer avec d'autres dans la communauté<sup>16</sup>. Dans une telle société, les intérêts et les activités de nature économique et autre en viennent à se chevaucher. L'individu acquiert un sens communautaire et devient un être communautariste qui agit sur le marché et dans la communauté.

**Les institutions.** Le communautarisme est aussi caractérisé par le pluralisme des réseaux. Pour cette raison, il faut recourir à des institutions intermédiaires qui ont pour fonction de réaliser un équilibre pratique entre les différents réseaux de relations, chacun cherchant à faire valoir ses vues. C'est ainsi qu'une société établit des pratiques, des traditions, des conventions et d'autres institutions culturelles communes dans un régime de marché<sup>17</sup>. En régime communautariste, les arrangements de nature non commerciale dépendent des conditions suivantes :

- **La transparence et l'équité.** Pour garantir la stabilité des relations dans une société, ses membres doivent juger équitable une décision prise dans la communauté, même si cette décision leur déplaît.
- **L'accommodement réciproque.** En régime de réseaux, il est nécessaire de concilier les différentes préférences des individus à la recherche de la richesse maximale. Ils peuvent avoir confiance que les résultats de relations à long terme dissiperont l'impression qu'un individu ou un réseau particulier est l'objet d'une opposition de la part d'autres individus ou réseaux de la communauté ou de leur étroitesse d'esprit.

Par exemple, une décision servant les intérêts à long terme d'une communauté peut avoir pour effet à court terme de restreindre les activités et les choix d'un individu ou d'un groupe. Une telle décision peut devenir acceptable pourvu que les individus en viennent à croire

---

<sup>16</sup> Un réseau qui produit des externalités avantageuses peut avoir à remédier au problème des « resquilleurs ». Les nouveaux arrivants peuvent être appelés à prouver leur fidélité au réseau en acceptant de supporter certains coûts irrécupérables (de nature non économique ou culturelle), et même en renonçant à quelque chose à court terme. Ceux qui n'appartiennent pas au réseau peuvent considérer ces pratiques, normes, codes de conduite ou traditions comme des entraves à l'entrée et les inciter à protester contre l'iniquité. Même l'Armée du salut oblige souvent les sans-abris à entendre un sermon avant de leur fournir un repas gratuit. Voir Iannaccone, Laurence R., « Sacrifice and Stigma: Reducing Free-Riding in Cults, Communes and Other Collectives », *Journal of Political Economy*, vol. 100, avril 1992, p. 271-291.

<sup>17</sup> North, Douglas C., « Institutions », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 5, hiver 1991, p. 97-112. Les institutions représentent des contraintes d'origine humaine qui servent à structurer les relations sur les plans politique, économique et social. Elles sont de deux ordres : les contraintes non officielles (sanctions, tabous, coutumes, traditions et codes de conduite) et les règles officielles (constitutions, lois, droit de propriété).